

Convention de Massif central 2021-2027

Priorités 2026

Pôles de nature et adaptation au
changement climatique

Massif central

I - Eléments de contexte

La convention interrégionale Massif central 2021-2027 associe l'Etat, les Régions, les Départements du Massif central et EDF Hydro. Le montant du budget dédié pour la période de programmation est de 126 M€.

La convention interrégionale s'articule autour de 3 axes majeurs :

1. Faire du Massif central un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation des ressources et milieux naturels
2. Accompagner la transformation des filières économiques du massif
3. Amplifier l'attractivité des territoires du Massif central au bénéfice de toutes les populations

La présente feuille de route vise l'axe 2 de la convention interrégionale Massif central 2021-2027.

II - Les pôles de nature

Le développement touristique est un enjeu majeur pour le Massif central ; un accompagnement des territoires a été mis en place à cet effet dans la durée. 3 appels à projets ont été lancés respectivement en 2015, 2016 et 2023 autour du concept de « pôles de nature ». Une trentaine de territoires ont ainsi été accompagnés.

Le concept de « pôles de nature », développé dans le cadre des programmes Massif central, désigne un territoire organisé souhaitant développer une offre touristique de nature (sports et loisirs) valorisant le territoire, ses paysages, ses ressources naturelles et patrimoniales.

Avec le temps, ce concept a évolué, le développement des sports et activités de nature s'inscrivant progressivement dans une approche plus transversale intégrant des objectifs complémentaires :

- clé d'entrée pour développer une politique touristique plus globale : patrimoine, culture locale, évènementiels, bien-être / remise en forme, prévention santé, ...
- opportunité pour sensibiliser / éduquer au changement climatique : éducation à l'environnement, offre responsable, préservation des ressources, gestion des flux temps/espace, mobilité, prise en compte des risques naturels (pénurie d'eau, incendie).
- évolution vers une offre « 4 saisons » visant également les habitants : qualification de la vie locale, levier d'attractivité territoriale pour favoriser l'installation pérenne de nouvelles populations.
- enrichissement de la vie sociale : rencontres et moments partagés, mixité et inclusion sociale, approche intergénérationnelle ; enjeux pour les jeunes : enjeu de santé publique (santé, bien-être, alternative aux écrans !) et d'éducation au « vivre ensemble » : les loisirs de nature portent des valeurs d'éducation, de socialisation, d'intégration, d'effort, de convivialité, de solidarité.

A noter que les territoires accompagnés dans le cadre du Plan Avenir Montagnes Ingénierie (programme national) partagent les mêmes objectifs, renforçant ainsi la cohérence des politiques publiques mises en œuvre à l'échelle du Massif central.

III - Les priorités 2026

Pour 2026, 3 priorités sont données dans l'accompagnement des projets :

1. Le déploiement du plan stratégique d'adaptation au changement climatique

Conformément à la Loi « Climat et Résilience » - 2021, le Comité de Massif - Massif central a élaboré un Plan Stratégique d'Adaptation au Changement Climatique (PSACC), validé au printemps 2025.

La stratégie envisagée vise à garantir un Massif central vivable et désirable à l'horizon 2050 :

- des paysages habités / des pratiques diversifiées qui prennent soin des sols et de la biodiversité, et des produits reconnus dans le monde entier.
- une terre de savoir-faire / des expérimentations collectives, un tissu industriel dynamique, des valeurs communes et des savoir-faire transmis.
- des filières et des coopérations locales / des filières, des productions et des pratiques locales qui améliorent la résilience et l'autonomie du Massif central, et préservent les espaces naturels.
- des ruralités dynamiques / des constructions et rénovations en matériaux locaux qui améliorent la qualité de vie, et des mobilités de plus en plus décarbonées.
- une terre d'accueil et d'engagements / un Massif central attractif, engagé, solidaire et convivial, permettant l'épanouissement de tous les habitants.
- une clarté dans l'action / des études, de la formation et de la sensibilisation pour améliorer et diffuser les connaissances nécessaires à l'adaptation.

Il est important de noter que l'ensemble des objectifs visés par les pôles de nature sont repris dans le plan stratégique d'adaptation au changement climatique du Massif central : développement économique, adaptation au changement climatique, attractivité territoriale, animation locale.

Le plan stratégique d'adaptation au changement climatique du Massif central intègre 5 clés interdépendantes :

1- Le partage des ressources, par leur gestion optimale, priorisée et équitable

Le Massif central a fondé son identité sur ses ressources naturelles. Or, la dégradation progressive de la ressource en eau, des sols, de l'air, des espaces naturels, renforcée notamment par l'amplification du changement climatique, nécessite de réinterroger les besoins des acteurs et habitants dans une logique de sobriété, pour diminuer l'empreinte environnementale et garantir un partage juste des ressources

2- La diversification des activités et des pratiques, à travers l'expérimentation de systèmes moins vulnérables et plus résilients

Le Massif central est reconnu pour la diversité de ses paysages, des écosystèmes naturels qu'il abrite et des activités qui s'y développent. Les habitants doivent renforcer leurs capacités de diversification en développant de nouvelles activités, filières et compétences, pour faire face aux impacts du changement climatique et garantir la souveraineté des territoires du massif.

3- La décarbonation des systèmes et des modes de vie pour réduire la dépendance énergétique du territoire et atteindre la neutralité carbone

L'atténuation du changement climatique passe par la mise en place de stratégies de décarbonation. Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les puits de carbone naturels doivent être préservés, les mobilités réinterrogées, les modes de production, de consommation et d'utilisation de l'énergie repensés, dans une logique de justice sociale.

4- La revitalisation des territoires, en les rendant plus attractifs et soucieux de la qualité de vie de leurs habitants et de leur environnement

La variété des espaces du Massif central laisse apparaître de fortes inégalités entre des territoires dont les ressorts de croissance font parfois défaut. Pour faire du massif un lieu de vie désirable et vivable pour tous en 2050, la qualité de vie, la vitalité, l'économie et l'habitabilité des territoires doivent être améliorées, en portant notamment attention aux populations, milieux et secteurs les plus en difficulté.

5- La coopération et la culture partagée, en favorisant l'interconnaissance et l'engagement collectif

Le Massif central constitue une terre d'accueil, où naissent des coopérations et se renforcent les liens entre tous les habitants. En construisant des solutions collectives et adaptées aux enjeux locaux, en se préparant collectivement, les acteurs du massif pourront construire une culture de l'anticipation et de l'adaptation.

Le déploiement d'une nouvelle génération de pôles de nature représente une opportunité majeure pour concrétiser, sur le terrain, les 5 clés du plan d'adaptation au changement climatique du Massif central. Les pôles de nature pourront ainsi incarner des leviers d'action concrets, initier des approches novatrices pour tendre vers un Massif central vivable et désirable à l'horizon 2050.

2. Vers un déploiement opérationnel des démarches de territoire

La déclinaison opérationnelle des démarches engagées sur les territoires/pôle de nature constitue un élément essentiel dans la mise en œuvre concrète des projets d'adaptation au changement climatique, et plus globalement de développement et d'aménagement de ces territoires. Au travers de cette priorité, cela doit permettre aux territoires de se questionner sur les suites qui sont à donner aux réflexions/démarches qui seront engagées et ainsi permettre à la collectivité de construire sa stratégie et se projeter sur sa mise en œuvre au travers d'un plan d'actions pluriannuel.

3. Une approche transversale pour une transformation durable du territoire

L'action des pôles de nature est orientée initialement sur l'activité touristique. Si cette activité reste prépondérante sur ces territoires, il ne s'agit pas du seul levier de développement du territoire et d'adaptation au changement climatique. Au travers de cette priorité, il s'agit pour les territoires de se questionner sur l'ensemble des composantes/enjeux du territoire intégrés dans l'écosystème touristique (agriculture, agrotourisme, forêts, mobilités, habitat, ...), d'avoir une vision transversale/systémique pour la définition de sa stratégie et ainsi mieux définir les actions à mettre en œuvre, en veillant à leur cohérence d'ensemble et à leur impact sur l'ensemble des composantes du territoire.

Il s'agit en effet de permettre une transformation durable du territoire, en mobilisant l'ensemble des leviers, et pas uniquement le seul levier du tourisme (voir éléments attendus et exemples en annexes 1 et 2 du présent).

En complément de ces priorités :

- l'échelle prioritaire est à minima la communauté de communes
- la durée est de 3 ans
- le soutien financier (sous réserve de disponibilités budgétaires) : les dépenses éligibles portent sur les frais de personnel liés à l'animation sur la base d'un ETP et des coûts indirects afférents (dont les coûts sont calculés via la règle des coûts simplifiés : voir vidéo explicative sur <https://www.massif-central.eu/production/wp-content/uploads/2025/06/Video-OCS-V4.mp4>) ; temps partiel possible sous certaines conditions. A noter que les rémunérations des fonctionnaires territoriaux ne sont pas éligibles ; taux d'aide maximum : 70%.

Les territoires souhaitant s'inscrire dans ces priorités 2026 peuvent déposer un dossier auprès du Commissariat de massif central avant le 31 mars 2026

- Lien pour télécharger le dossier de demande de subvention vierge, ses annexes et la liste des pièces à fournir pour une demande de crédits FNADT
<https://www.massif-central.eu/jai-un-projet/deposer-un-dossier/je-ne-sollicite-pas-de-feder/>
- Les candidatures doivent être transmises par voie dématérialisée avec demande d'avis de réception sur démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fba4c145-6fb8-4226-a32d-a69e3397414d>

Aucun début d'exécution ne devra avoir lieu avant la sélection finale et le conventionnement avec les territoires lauréats.

Pour tout renseignement complémentaire : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT - Commissariat du Massif central) / Bertrand Cazal : bertrand.cazal@anct.gouv.fr; 06 27 48 33 47

ANNEXE 1 : Contenu du dossier

Éléments techniques

- ⇒ **Présentation d'un diagnostic territorial approfondi** (diagnostic territorial, démographique et touristique), permettant d'expliciter une situation de départ de manière précise et partagée.
- ⇒ **Présentation de la stratégie proposée** sur la base des éléments suivants :

- Stratégie et objectifs

- Grands enjeux : identification des défis majeurs auxquels le territoire est confronté.
- Priorités et objectifs visés : hiérarchisation des axes de travail pour les 3 prochaines années, en lien avec les spécificités locales. Au travers de ces axes de travail, il convient d'insister sur la capacité de la collectivité à s'engager concrètement dans des changements structurels et pérennes
- Problématiques majeures : analyse des freins, des leviers à mobiliser pour atteindre les objectifs fixés.

- Programme d'actions et feuille de route

- Actions envisagées : détail des mesures concrètes à mettre en œuvre, avec, si possible, l'identification des maîtres d'ouvrage et des modalités de financement (sources de cofinancement, partenariats financiers, ...). Il conviendra d'insister sur la valeur ajoutée de la démarche et le niveau d'ambition et d'innovation dans la réponse aux défis climatiques, ainsi que sur les effets attendus sur la résilience et la transition écologique du territoire. Il s'agira également de s'assurer de la qualité de l'ingénierie mobilisée (technique financière et juridique), et d'identifier les projets d'investissement envisagés, en veillant à leur caractère structurant pour le territoire.
- Feuille de route : calendrier prévisionnel des étapes clés, incluant les échéances et les livrables attendus, en insistant sur le caractère concret/opérationnel des projets/actions identifiés.

- Moyens de mise en œuvre

- Animation et ingénierie : présentation des ressources humaines, techniques et financières mobilisées pour assurer le pilotage et l'accompagnement des actions (recrutement d'un/e chef/fe de projet, appui en ingénierie, ...). Il conviendra d'insister sur la cohérence et le réalisme de la proposition au regard des moyens mobilisés

- Gouvernance et partenariats

- Modalités de gouvernance : description des instances de pilotage (comité de suivi, comités techniques, groupes de travail, ...) et des mécanismes de décision, en insistant sur la robustesse de la gouvernance, l'implication des parties prenantes et la qualité des partenariats établis.
- Partenariats : panel des acteurs impliqués (collectivités, associations, entreprises, institutions, ...) et rôles respectifs dans la mise en œuvre et le suivi du projet ; représentation citoyenne.

- Évaluation

- Méthode d'évaluation : proposition d'un cadre d'évaluation incluant :
 - Indicateurs de réalisation (suivi quantitatif et qualitatif des actions).
 - Indicateurs d'impact (mesure des effets sur le territoire, transformation attendue).
 - Résultats attendus à court, moyen et long terme.

Pour les territoires déjà accompagnés dans le cadre de la convention interrégionale Massif central, des éléments complémentaires porteront sur :

- Un bilan du dossier précédent : retour d'expérience sur les actions menées, les résultats obtenus et les enseignements tirés.
- La plus-value de la nouvelle stratégie : justification des approches novatrices, des nouvelles actions ou des améliorations par rapport à la période précédente.

ANNEXE 2 : Exemples d'actions/projets en lien avec les priorités définies

- Renforcer la résilience des territoires :

- Diagnostics climatiques : accompagner les territoires dans l'évaluation de leur vulnérabilité (ressources en eau, risques d'incendie, érosion de la biodiversité, ...).
- Adaptation des infrastructures : aménagements touristiques conçus pour résister aux aléas climatiques (ex : sentiers ombragés, points d'eau sécurisés, ...).
- Gestion des flux : outils pour lisser la fréquentation et éviter la surcharge en période sensible, régulation dans le temps et dans l'espace.
- Gestion des conflits d'usage.

- Développer une offre touristique responsable et éducative :

- Évolution de l'offre « neige » : poursuite, amplification et perfectionnement de la stratégie de diversification « 4 saisons ».
- Parcours pédagogiques : intégrer des modules sur l'adaptation au changement climatique dans les activités proposées (ex : randonnées commentées, ateliers participatifs, ...).
- Partenariats avec les acteurs de l'environnement, ...

- Impliquer les habitants et les jeunes :

- Projets participatifs : associer les habitants à la conception et à la gestion du pôle de nature (ex : chantiers citoyens, comités de suivi) ; une offre mise en œuvre par et pour les habitants, ...
- Programmes jeunesse : créer des parcours thématiques pour les scolaires et les centres d'accueil (centres de loisirs centres d'hébergement, ...), en lien avec les enjeux locaux.
- Événements intergénérationnels : organiser des rencontres autour des savoir-faire locaux et de la préservation des ressources.

- Mobiliser les outils financiers et techniques :

- Fonds dédiés : identifier les financements potentiels pour soutenir les projets d'adaptation (Fonds vert, ADEME, ...).
- Ingénierie territoriale : identifier des accompagnements techniques dédiés pour accompagner des projets intégrant les enjeux climatiques.
- Réseau d'acteurs : créer une plateforme locale pour mutualiser les bonnes pratiques, mobilisation partenariale autour de projets structurants, ...
